



Réseau Liberté-Québec

Mémoire dans le cadre du Sommet de l'éducation supérieure
du gouvernement du Parti québécois et du ministre Pierre Duchesne

6 février 2013

Introduction

Si la seule résultante du Sommet se résume à une indexation des droits de scolarité, c'est que le gouvernement aura plié devant un lobby capricieux et ses alliés naturels.

Le débat en cours témoigne d'une vision étroite et strictement comptable de même que d'une obsession égalitariste et d'une idéologie du nivellement vers le bas du présent gouvernement.

En publiant le présent mémoire, le RLQ s'invite dans le débat orchestré autour du Sommet de l'éducation supérieure du gouvernement du Parti québécois et de son ministre, Pierre Duchesne.

Le Réseau Liberté-Québec s'inquiète. Non seulement sur la teneur de cette « réflexion » à grand déploiement, mais également sur la place qu'y tiennent certains des acteurs qui ont été invités à y participer.

Soyons clairs. Ce Sommet n'aurait jamais dû avoir lieu. Et si la seule résultante de l'exercice se résume à une indexation des droits de scolarité, c'est que le gouvernement aura plié devant un lobby capricieux et ses alliés naturels.

Le RLQ profite donc de l'occasion pour ajouter sa voix à celles des divers groupes d'intérêt pour faire connaître celle des citoyens, des parents, des contribuables et des étudiants libres et responsables, membres de son Réseau.

Il y a certes, un besoin de réfléchir à la mission et au financement des universités québécoises, de même qu'à l'accessibilité aux études supérieures. Malheureusement, le débat en cours témoigne d'une vision étroite et strictement comptable, de même que d'une obsession égalitariste et d'une idéologie du nivellement vers le bas du présent gouvernement. Pire, tout ce vacarme est fondé sur la fausse prémisse que la hauteur des droits de scolarité est un facteur déterminant dans l'accessibilité aux études et sur l'incapacité du gouvernement à assurer la paix sociale devant quelques activistes. D'ailleurs, n'y a-t-il pas contradiction entre l'obsession égalitariste et la recherche de politiques qui ont pour conséquence des transferts importants de certains travailleurs vers les enfants des bien nantis ?

Qu'est-ce qu'on enseigne dans les universités ? Y a-t-il adéquation entre ce qu'on y enseigne et les besoins d'une

La responsabilité de l'étudiant est-elle devenue un sujet tabou ?

Le RLQ saisit l'occasion d'exprimer certaines préoccupations que ses membres ont particulièrement à cœur.

économie prospère ? L'enseignement supérieur doit-il vraiment être « pour tous » ou s'agit-il ici d'une dérive de la démocratisation idyllique d'un système d'éducation? La formation des maîtres est-elle adéquate ? Peut-on se pencher sur le monopole qu'exerce le ministère de l'Éducation avec son pédagogisme ? La recherche, l'excellence et l'innovation y sont-elles encouragées ? Certaines universités sont-elles devenues des foyers de propagande idéologique ?

Voilà autant de questions dont devraient se préoccuper les universités elles-mêmes lorsqu'elles définissent leur offre de formation académique. Pour l'heure cependant, ces thèmes sont évacués du débat, et le concept même de responsabilité des étudiants semble être un tabou.

Enfin, si la philosophie politique du ministre Pierre Duchesne est inquiétante, les récents propos de la ministre de l'Éducation Marie Malavoy touchant le financement des écoles privées et la place de l'anglais dans l'offre éducative le sont tout autant.

Nonobstant donc, toutes les questions qui ne seront pas abordées entre les murs du Sommet officiel du gouvernement, le RLQ saisit l'occasion d'exprimer certaines préoccupations que ses membres ont particulièrement à cœur :

- L'importance d'agir sur les véritables causes du décrochage scolaire et des faibles taux de diplomation ;
- L'importance de revoir le « contrat social » entre le citoyen contribuable et l'étudiant, en matière de financement des études postsecondaires ;
- Le besoin de revoir la mission des associations étudiantes et de mieux encadrer la démocratie étudiante ;
- La liberté de choix et le financement des écoles privées ;
- La valeur ajoutée de l'anglais dans le programme éducatif

Ces préoccupations débordent largement le financement des universités, mais les sorties intempestives et improvisées du gouvernement nous incitent à exprimer les préférences du RLQ que nous croyons être partagées par bon nombre de citoyens. Enfin, le RLQ invite les partis de l'opposition à agir comme levier et relais politique des préoccupations de ses membres.

Accessibilité aux études supérieures et décrochage scolaire

Le RLQ est d'avis que le ministre de l'Enseignement supérieur base sa réflexion sur de fausses prémisses.

L'accès aux études supérieures a bien peu à voir avec la hauteur des droits de scolarité.

La réussite scolaire est d'abord un enjeu culturel et dépend de la valorisation de l'éducation dans les familles.

Le RLQ a la profonde conviction que le gouvernement du Québec fait erreur en basant son Sommet de l'éducation sur de fausses prémisses.

Si l'accessibilité à l'enseignement supérieur était la véritable préoccupation du ministre Pierre Duchesne, celui-ci devrait être informé des plus récentes analyses et recherches en la matière.

D'une part, la relation entre le niveau des droits de scolarité et la fréquentation universitaire est très faible. À preuve, malgré une forte augmentation des droits de scolarité en Ontario, le taux de participation aux études universitaires a suivi la même tendance à la hausse que celle observée au Québec.

D'autre part, il a été démontré que la réussite scolaire est plus grande si l'éducation est importante au sein de la famille. La valorisation de l'éducation dans les familles joue donc un rôle beaucoup plus important sur l'accessibilité que la hauteur des droits de scolarité.

Le RLQ déplore donc que le gouvernement ait succombé aux pressions de la rue et croit que l'accessibilité aux études supérieures est un enjeu qui ne mérite pas d'être traité avec une vision aussi étroite que celle du gouvernement, des associations étudiantes et de ses alliés naturels.

L'importance d'agir en amont - Sur l'île de Montréal, 30% des jeunes de 20 ans et moins n'obtiendront pas leur diplôme de secondaire V. Au grand dam des gens qui veulent étendre la Loi 101 aux écoles non subventionnées du Québec ou éliminer le financement des écoles privées, l'élève qui fréquente l'école francophone a deux fois moins de chances d'obtenir un diplôme de cinquième secondaire que l'élève qui fréquente l'école anglophone...

Si le gouvernement tenait vraiment à favoriser la persévérance scolaire et l'accès aux études supérieures, les investissements doivent clairement être faits en amont, là où ça compte vraiment.

La réussite scolaire est d'abord un enjeu culturel et dépend de la valorisation de l'éducation dans les familles.

Comment expliquer qu'un système d'éducation qui dépense près de 2 milliards \$ par année pour ses élèves en difficulté, produise un système où le quart des garçons n'obtiennent pas leur diplôme de secondaire V?

Si le gouvernement veut se pencher et réfléchir à un problème sérieux, en voilà un de taille. Le véritable scandale de l'éducation au Québec n'est donc pas que l'université soit trop coûteuse, mais bien plutôt que certains jeunes décrochent bien avant la fin de leur secondaire et ne peuvent saisir l'opportunité de poursuivre des études supérieures. En clair donc, si le gouvernement tient vraiment à favoriser la persévérance scolaire et l'accès aux études supérieures, les investissements doivent clairement être faits en amont, là où ça compte vraiment.

Un bon début serait de libérer les écoles du carcan qui leur est imposé par les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, de libérer les enseignants des contraintes que leur impose le ministère de l'Éducation en matière pédagogique et de permettre une plus grande liberté aux parents de choisir l'école qui répond le plus à leurs valeurs.

L'enseignement supérieur pour tous? Le RLQ est d'avis qu'ici aussi, le gouvernement fait erreur. Contrairement à la thématique du Sommet du gouvernement, le RLQ croit plutôt qu'il faille démystifier le mythe de « l'éducation supérieure pour tous » pour encourager les étudiants à se diriger là où ils peuvent le plus exploiter leur talent et véritablement se réaliser. Il est parfaitement normal que tout le monde n'étudie pas à l'université. L'université doit être réservée aux gens qui ont les aptitudes, le goût et la passion des études supérieures. Bien sûr, il faut s'assurer que les jeunes des milieux moins favorisés aient accès à une école de qualité. Bref, le Québec a tout à gagner si ses jeunes sont tout aussi encouragés à se réaliser dans des filières techniques, professionnelles et de métier.

Financement des études postsecondaires et droits de scolarité

Le parti pris du RLQ est simple : la liberté, la responsabilité individuelle et l'excellence. Ce sont ces principes qui doivent guider les institutions d'enseignement collégiales et universitaires.

La méthode actuelle de financement, très complexe, mais essentiellement basée sur le nombre d'étudiants, a conduit à un sous-financement chronique (que certains estiment à plus de 800 M \$ par année), à la création d'incitations perverses, à une baisse marquée de la qualité, ainsi qu'à une course effrénée à la rente gouvernementale.

Parmi les effets les plus visibles de la méthode actuelle de financement, notons la difficulté d'attirer et de retenir les meilleurs professeurs, la multiplication des campus et des programmes, ainsi que l'admission d'étudiants trop faibles ou trop peu motivés pour réussir. Le résultat : le Québec se classe bien en termes d'accessibilité aux études universitaires, mais en queue de peloton pour la diplomation, avec des taux d'abandon absolument consternants.

Au Québec, malgré l'absence ou les faibles coûts de scolarité, seulement 44% des élèves inscrits à la formation pré-universitaire au Cégep obtiennent leur diplôme au bout des deux années du programme. Il en faut cinq pour atteindre un taux de 72%. Pour la formation technique, les chiffres sont renversants. Seulement 32,5% des élèves terminent dans un délai de 3 ans. Tout juste un peu plus de la moitié (53%) arrivent au diplôme au bout de 5 ans.

Enfin, pour le baccalauréat, seulement 67% des étudiants sortent avec un diplôme. Autrement dit, le tiers des étudiants au 1er cycle ne terminent pas leur programme d'étude.

Ceci représente un immense gaspillage des ressources des contribuables, ressources qui pourraient être mieux employées. Et

Seulement 32,5% des élèves inscrits à des programmes de formation technique au cégep terminent dans un délai de 3 ans. Tout juste un peu plus de la moitié (53%) arrivent au diplôme au bout de 5 ans

Le contrat qui lie le contribuable et l'étudiant ne devrait pas faire abstraction de la responsabilité et de l'engagement des étudiants eux-mêmes à réussir.

La limite de la participation des contribuables est atteinte. Tout financement supplémentaire doit provenir des étudiants ou d'une autre source indépendante du portefeuille du contribuable.

Le RLQ déplore que le contribuable soit le grand absent au Sommet du gouvernement du Parti québécois.

au-delà de la question du taux de diplomation, il ne faut pas occulter le problème de la durée moyenne bien trop élevée pour obtenir son diplôme. Un étudiant qui bénéficie de droits de scolarité très faibles ou inexistants pour une durée illimitée n'a guère d'incitatifs à terminer ses études dans un délai raisonnable.

À un moment où le gouvernement du Québec peine à équilibrer son budget, que les besoins en santé et en infrastructures sont criants, que le gouvernement est le plus endetté au Canada, que le revenu par habitant au Québec est 25 % moins élevé que dans le reste du pays et que la population québécoise vieillit plus vite qu'ailleurs au Canada, serait-il devenu tabou de rappeler le concept de la responsabilité des étudiants eux-mêmes ?

Les travailleurs contribuables parmi lesquels plusieurs n'ont jamais fréquenté l'université, sont non seulement les grands absents du Sommet mais également les citoyens les plus taxés en Amérique du Nord. Il n'est donc plus possible – et même indécent – d'augmenter leur fardeau fiscal. Pour le RLQ, la limite de la participation des contribuables est atteinte et le « contrat social » qui les lie aux étudiants ne doit plus faire abstraction de l'engagement de l'étudiant lui-même à réussir.

Par conséquent, tout ajout au financement des universités devra venir des principaux bénéficiaires : les étudiants. Est-il nécessaire de rappeler que les étudiants ne défraient qu'environ 13 % du coût de leurs études ? Le RLQ propose donc que tout financement supplémentaire provienne des étudiants ou de tout autre source indépendante du portefeuille du contribuable (ex : fondations) et ce, jusqu'à ce que la part de la contribution des étudiants se compare à celle observée dans le reste du Canada,

Rappelons, par ailleurs, que, selon les chiffres du ministère de l'Éducation supérieur, un étudiant qui complète un baccalauréat peut espérer gagner en moyenne, au cours de sa vie, 1,2 millions \$ de plus qu'un diplômé du secondaire.

Les universités devraient pouvoir déterminer elles-mêmes le niveau de leurs droits de scolarité et ce, pour chacun des programmes d'étude.

Le RLQ rejette le concept des droits de scolarité uniformes et appuie la modulation des droits de scolarité en fonction des coûts des programmes d'étude.

Régler le sous-financement des universités

Le RLQ propose de libérer les universités du carcan actuel et de moderniser leur financement. Estomaqué du doute que fait planer le ministre sur le sous-financement des universités, le RLQ suggère, à contrario, que chaque université québécoise puisse déterminer de façon autonome le niveau de ses droits de scolarité, et ce, en fonction de la demande et des coûts associés aux divers programmes.

Rappelons également qu'un sondage 2012 auprès des membres du RLQ révélait que 88 % des répondants appuyaient la proposition du gouvernement Charest à l'effet d'augmenter les droits de scolarité de 325 \$ par année pendant cinq ans. En cela, les membres du RLQ étaient en phase avec une majorité de la population qui appuyait la proposition du Parti libéral du Québec.

La modulation des droits de scolarité

L'éducation supérieure est, entre autres choses, un investissement que fait l'étudiant dans son avenir professionnel. Les programmes qui débouchent sur des emplois plus rémunérés que la moyenne et/ou qui nécessitent des infrastructures d'enseignement coûteuses, risquent d'être plus coûteux ; d'autres le seront moins. Le RLQ propose la modulation des droits de scolarité en fonction du coût de la formation.

Un droit de scolarité symbolique pour les cégeps ?

En prévision du Sommet de l'éducation, les universités ne sont pas les seules à crier famine. Les cégeps ne veulent pas faire les frais d'un réinvestissement dans les universités.

Contrairement à ce qui est observé dans le reste du Canada et aux États-Unis, les droits de scolarité des premières années d'études postsecondaires (au cégep) sont nuls. Afin de conscientiser les étudiants à l'importance de contribuer davantage au « contrat social » qui les lie à l'ensemble des contribuables, le RLQ suggère au gouvernement de réfléchir à l'instauration d'un

Le RLQ suggère au gouvernement de réfléchir à l'instauration d'un droit de scolarité symbolique au cégep et à la pleine facturation des cours échoués

Le RLQ est d'avis que les universités doivent publier les coûts de leurs programmes d'étude, leurs taux de diplomation et taux de placement pour chacun de leur programme d'étude.

droit de scolarité symbolique au cégep et à la pleine facturation des cours échoués. Rappelons également que 77% des répondants à un sondage auprès des membres du RLQ étaient pour une participation financière des étudiants de niveau collégial.

L'importance d'une aide financière ciblée aux étudiants Pour permettre l'accessibilité la plus large possible et afin d'éviter que les droits plus élevés deviennent une barrière à l'accès aux études supérieures, une augmentation de l'aide financière, sous la forme de prêts et bourses, est nécessaire.

Faire connaître les coûts, les taux de diplomation et les taux de placement

Contrairement aux envolées lyriques des associations étudiantes, la reddition de comptes des administrations des institutions d'enseignement devrait se faire devant les élus, représentants de la population et non pas devant un comité noyauté par les associations étudiantes et des représentants syndicaux. Afin d'assurer une transparence dans la gestion de fonds publics confiés aux universités, le RLQ suggère que les universités fassent connaître les coûts de leurs programmes d'étude, leurs taux de diplomation ainsi que les taux de placement dans les domaines d'étude de leurs étudiants.

Enfin, pour emprunter les propos du professeur en économie de l'ÉNAP, Pierre Simard,

« Ce n'est que lorsqu'on obligera nos universités à tirer une large part de leurs revenus des droits de scolarité qu'elles seront forcées de faire le ménage dans leurs programmes de formation et de se concentrer sur ceux qui ont une valeur ajoutée pour les étudiants. On stimulera ainsi la concurrence entre nos universités.

Quand une partie importante de leurs revenus sera tributaire de leur capacité à convaincre les étudiants et le marché de l'emploi de la qualité de leurs programmes, nos universités n'auront guère d'autre choix que de viser l'excellence. »

Thème #3 – Mission des associations étudiantes et démocratie étudiante

Le RLQ est d'avis qu'il est devenu impératif de clarifier la mission des associations étudiantes.

Le RLQ encourage le gouvernement à modifier la loi sur les associations étudiantes. Il devrait être illégal pour une association étudiante d'encourager une grève étudiante.

Le printemps 2012 a malheureusement été le théâtre de graves injustices, de manifestations d'intimidation sur les campus, et de violence dans les rues de Montréal. Le temps est venu de clarifier en profondeur et de préciser la mission des associations étudiantes.

Violation du droit fondamental d'accéder à l'enseignement, quorum de 1 à 5 % des membres, votes à main levée, intimidation et violence, dommages aux biens publics, vandalisme, leaders étudiants qui encouragent la désobéissance civile, assemblées générales convoquées à la dernière minute et à des moments qui ne favorisent pas la présence du plus grand nombre : tout ceci est inacceptable et relève d'une démocratie de soviets.

Le concept de « grève étudiante » ne passe plus la rampe. Heureusement, et ce, grâce à l'initiative de quelques étudiants courageux, le Québec vit un changement de paradigme. Les jugements de la Cour sont clairs : les associations étudiantes n'ont pas d'assises légales pour décréter une grève générale et brimer le droit de tous les étudiants d'accéder à leurs cours. Les mœurs empruntées du Code du travail ne sont ni légales, et de l'avis du RLQ, ni légitimes.

En effet, si le droit de grève est reconnu dans le marché du travail et balisé par le Code du travail, des étudiants qui décident de boycotter leurs cours ne sont pas des grévistes. : ils participent à un boycott et le boycott d'un service ne donne pas le droit d'empêcher les gens qui sont en désaccord de faire leurs propres choix.

Les étudiants du Québec sont des clients du système universitaire. Le contrat qui les lie à leur institution d'enseignement stipule implicitement que l'université a la responsabilité d'offrir un enseignement de qualité alors que l'étudiant a celle d'investir dans son capital humain et de poursuivre, en toute liberté, son parcours pour que soit favorisée une plus grande mobilité sociale. Le RLQ croit donc qu'il est essentiel et même urgent de baliser les droits des associations étudiantes, de sorte que des étudiants dont les droits sont brimés ne soient pas obligés d'affronter seuls devant la justice des associations financées par des contributions obligatoires.

Le RLQ est en faveur de la complète liberté d'association, ce qui inclut la liberté de ne pas s'associer.

Aucun étudiant ne devrait être tenu de cotiser obligatoirement à une association étudiante.

Le RLQ appuie l'initiative de Miguuël Bergeron et de Laurent Proulx de mettre fin au monopole de représentation des associations étudiantes.

La liberté de ne pas s'associer - Le RLQ est en faveur de la liberté complète d'association, ce qui inclut la liberté de ne pas s'associer. Rappelons l'article 15 de la Déclaration internationale des droits de l'Homme (1948) :

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association

Ce droit fondamental devrait être reconnu aux étudiants. Le RLQ croit aussi qu'il faut mettre fin au prélèvement obligatoire des cotisations aux associations. Le membership et les cotisations aux associations étudiantes devraient donc être explicitement au choix de chaque étudiant.

Mettre fin au monopole de représentation – Le RLQ propose également de mettre fin au monopole de la représentation des associations étudiantes dans les universités et les cegeps. Le modèle canadien actuel des relations de travail et les mœurs syndicales ne doivent pas inspirer les associations étudiantes. Le Réseau Liberté Québec croit aussi que la création de nouvelles associations concurrentes doit être favorisée, et encourage avec enthousiasme de telles initiatives.

Le RLQ est d'avis que les enseignants ont un devoir de réserve lorsqu'il s'agit d'activisme politique sur les campus collégiaux et universitaires.

Tout enseignant qui encourage ou participe à des activités d'intimidation devrait être sujet à une sanction sévère de leur employeur (suspension et même perte d'emploi s'il contrevient aux lois du Québec)

Enfin, le RLQ salue les Jean-François Morasse, Laurent Proulx, Miguuël Bergeron et Danick Bonnette pour leur contribution et la lutte qu'ils font pour libérer les étudiants des contraintes reliées aux mœurs syndicales qui polluent la vie étudiante. Dans un monde civilisé, ces étudiants n'auraient certainement pas besoin de s'endetter pour obtenir des injonctions afin de reconnaître leurs droits.

Devoir de réserve des professeurs – Le printemps 2013 a malheureusement mis en évidence la présence d'un biais idéologique prévalant dans certaines institutions d'enseignement supérieur du Québec. Plusieurs membres du RLQ ont profondément été choqués par le comportement d'un grand nombre d'enseignants carrés rouges durant le conflit.

Sorties irresponsables de certains professeurs, militantisme pro-carré rouge de la part d'enseignants activistes, contenu de cours au biais nettement gauchiste, propagande des associations syndicales des professeurs : voilà ce qui discrédite malheureusement l'ensemble du corps professoral et fait douter de la mollesse des administrations collégiales et universitaires. Beaucoup d'actions entreprises par des enseignants vont d'ailleurs directement à l'encontre des conventions collectives en vigueur. Par exemple, la clause 2.06 de la convention collective du SPUQ dit clairement : « Le Syndicat n'ordonnera, n'encouragera, ni n'appuiera aucun ralentissement des activités normales de l'Université. »

Le RLQ est d'avis que les enseignants ont un devoir de réserve lorsqu'il s'agit d'activisme politique sur les campus collégiaux et universitaires, à défaut de quoi ils seraient sujets à une sanction sévère de leurs employeurs (suspension et même perte d'emploi s'ils contreviennent aux lois du Québec).

Liberté de choix et financement des écoles privées

Le RLQ a la profonde conviction qu'il appartient aux parents de choisir le milieu scolaire dans lequel évoluera son enfant

Ultimement, par souci d'équité, il serait souhaitable, au moyen de bons d'études, d'éliminer les barrières financières pour rendre l'école privée encore plus accessible.

Le RLQ a la profonde conviction qu'il appartient aux parents de choisir le milieu scolaire dans lequel évolueront leurs enfants. Cette liberté de choix commande de la part de l'État de créer les conditions qui favoriseront l'accès et le financement d'une offre éducative diversifiée.

En effet, le RLQ croit que le principe qui soutient que la concurrence augmente la qualité d'un service, trouve sa confirmation dans le succès des écoles privées et la pression qu'elles exercent sur l'ensemble du réseau. Le RLQ déplore donc le préjugé défavorable du gouvernement du Parti québécois envers les écoles privées qui ajoutent à l'offre et élargissent l'éventail de choix des parents.

Considérant les effets positifs d'une saine concurrence et le fait que l'école privée soit le choix privilégié de nombreux parents, comment expliquer que le gouvernement y soit aussi défavorable, autrement que par un clientélisme étroit et partisan ? Comment ne pas y voir également une sensibilité aux grands concurrents de l'école privée : l'idéologie de l'égalitarisme, le nivellement vers le bas et la culture bureaucratique et syndicale répandue dans le monde de l'éducation.

Le RLQ s'oppose donc féroce à l'intention du gouvernement péquiste de brimer cette liberté de choix qui, contrairement au discours corporatiste des syndicats des enseignants, n'est pas réservé qu'aux grandes fortunes. Ultimement, par souci d'équité, il serait même souhaitable, au moyen de bons d'études, d'éliminer les barrières financières pour rendre l'école privée encore plus accessible.

Les écoles privées ne sont pas « subventionnées » Elles sont financées à hauteur de 60%. Une place dans une école privée coûte donc moins cher au gouvernement qu'une place dans une école publique.

Le gouvernement doit rassurer les parents et envoyer un signal clair à l'effet qu'il continuera de respecter la liberté de choix des parents et à financer les écoles privées du Québec

L'idée du gouvernement de retirer la part du financement public aux écoles privées est donc injuste et aurait pour conséquence de faire payer le parent en double: une première fois pour un système public qu'il finance déjà à 100% à même ses impôts; une seconde pour l'école privée qu'il financerait aussi à 100%.

En échange de la liberté de choisir une école privée, le parent absorbe déjà un coût supplémentaire. Il le fait parce qu'il croit que ce qu'offre l'école privée répond à ses valeurs et à ses priorités. C'est son droit et sa responsabilité.

Enfin, ce mémoire ne fera pas l'étalage de tous les contre-arguments au discours des lobbies qui désirent priver les parents d'un juste retour sur leur contribution au fisc. Qu'il suffise toutefois de noter les éléments suivants :

- Une place dans une école privée coûte moins cher au gouvernement qu'une place dans le réseau public ;
- Si la sélection des élèves agace le gouvernement, on lui rappelle que la sélection existe également dans le réseau public. Par ailleurs, le réseau privé n'a, à priori, rien contre l'intégration d'enfants en difficulté d'apprentissage en autant qu'il reçoive le financement qui l'accompagnerait ;
- Retirer la part du financement public au réseau privé aurait pour effet de créer un véritable système d'élite auquel n'aurait plus accès la classe moyenne qui a le droit de recevoir des services d'éducation (en échange d'un taux d'imposition déjà très élevé).

En attendant une liberté de choix complète, le RLQ souhaite donc que le gouvernement rassure les parents et qu'il envoie un signal clair à l'effet qu'il continuera de respecter la liberté de choix des parents et à financer les écoles privées du Québec.

La valeur ajoutée de l'anglais dans le programme éducatif

Le RLQ déplore que certains nationalistes frileux et insécures voient l'apprentissage de l'anglais comme une menace que notre bienveillant État doit freiner, voire empêcher à tout prix.

Le RLQ dénonce les initiatives du PQ à l'effet que l'État puisse dicter à des adultes de ne pas faire d'études collégiales en anglais et de faire autant de cas des écoles passerelles.

Plus souvent qu'autrement, les Québécois se retrouvent pris en otage entre l'État et de nombreux groupes de pression, souvent subventionnés, qui militent et influent de manière indue sur leur liberté de choix et l'évolution de la société.

Pendant qu'une majorité de parents québécois, soucieux de l'avenir de leurs enfants et de leur capacité à profiter des opportunités futures, voient en l'enseignement de l'anglais une des clés pour y arriver, notre État militant et l'actuel gouvernement péquiste se mettent en travers des aspirations de ceux qu'ils affirment servir. Pour une frange de Québécois nationalistes frileux et insécures, l'apprentissage de l'anglais est une menace que notre bienveillant État doit freiner, voire empêcher à tout prix.

Le RLQ déplore et dénonce les initiatives du PQ à l'effet que l'État puisse dicter à des adultes de ne pas faire d'études collégiales en anglais ou à des parents de ne pas souhaiter que leurs enfants maîtrisent l'anglais.

Lorsque l'opportunité d'endoctriner les jeunes aux vertus du modèle québécois se présente, nul doute que l'opinion des parents n'est que bruit, et leurs impôts, d'utiles munitions. Alors, pourquoi faire autant de bruit et créer autant de division lorsqu'il s'agit de l'apprentissage de l'anglais?

Un peuple s'assume ou il ne s'assume pas. Dans un monde de plus en plus mondialisé, la maîtrise de l'anglais s'avère être une compétence essentielle. Les diplômés de demain seront de plus en plus appelés à interagir avec des clients ou fournisseurs de l'extérieur du Québec. Le RLQ s'oppose vivement aux intentions du gouvernement d'étendre la loi 101 aux cégeps. Nous proposons même que les écoles primaires et secondaires aient

Le RLQ s'oppose vivement aux orientations du gouvernement d'étendre la loi 101.

Les écoles primaires et secondaires devraient avoir toute la latitude nécessaire pour proposer des programmes qui intègrent l'enseignement de l'anglais de la façon la plus efficace possible.

Les divisions linguistiques devraient définitivement se situer au bas de la liste de priorités de tout État responsable.

toute la latitude nécessaire pour proposer des programmes qui intègrent l'enseignement de l'anglais de la façon la plus efficace possible.

Selon un sondage interne, 91% de nos membres étaient d'accord avec l'énoncé suivant: « Tous les jeunes Québécois doivent avoir accès à l'enseignement intensif de l'anglais en 6e année mais il relève des parents de décider de les y inscrire. »

Il est temps que l'école réponde aux aspirations des jeunes et de leurs parents plutôt qu'être le théâtre de l'expression de vues d'idéologues militants ou d'une volonté syndicale de normer l'enseignement. Offrir l'anglais comme outil s'inscrit dans la volonté d'offrir l'égalité des chances, de favoriser la mobilité sociale et de saisir les opportunités. Des individus plus riches et instruits mènent à une collectivité plus riche et dynamique.

Par ailleurs, le RLQ croit que les Québécois savent qu'apprendre l'anglais ne signifie pas délaisser le français. Notre volonté de voir nos enfants apprendre l'anglais rejoint également celle de les voir s'exprimer dans un français riche.

Le RLQ ne remet donc pas en cause la loi 101 actuelle mais s'inscrit en faux pour ce qui touche l'acharnement du gouvernement actuel à l'utiliser pour confiner les Québécois à un ghetto unilingue francophone, et bafouer la volonté des communautés qui croient à l'autonomie des écoles et des parents.

Nous demandons ainsi au gouvernement actuel de mettre au rancart ses vues sur les écoles passerelles et sur l'application de la loi 101 au CEGEP. Suivant le constat de notre faible prospérité, des inégalités entre générations et de l'état de nos finances publiques, les divisions linguistiques sont définitivement au bas de la liste de priorités de tout État responsable.

Conclusion

Le Réseau Liberté-Québec est inquiet. Non seulement sur la teneur Sommet de l'éducation, mais également sur la place qu'y tiennent certains des acteurs qui ont été invités à y participer. Soyons clairs. Si la seule résultante de ce Sommet se résume à une indexation des droits de scolarité, c'est que le gouvernement aura plié devant un lobby capricieux et ses alliés naturels.

De l'avis du RLQ, le débat en cours témoigne malheureusement d'une vision étroite et strictement comptable de même que d'une obsession égalitariste et d'une idéologie du nivellement vers le bas du présent gouvernement.

Enfin, si la philosophie politique du ministre de l'Enseignement supérieur est inquiétante, les récents propos de la ministre de l'Éducation touchant le financement des écoles privées et la place de l'anglais dans l'offre éducative le sont tout autant.

Nonobstant donc, toutes les questions qui ne seront pas abordées entre les murs du Sommet de l'éducation officiel du gouvernement, le RLQ a cru bon de tout de même saisir l'occasion d'exprimer certaines préoccupations que ses membres ont particulièrement à cœur.

Au cœur des préoccupations : la notion de responsabilité de l'étudiant lui-même et de revoir le « contrat social » entre le citoyen contribuable et l'étudiant en matière de financement des études postsecondaires, l'importance d'agir sur les véritables causes du décrochage scolaire et des faibles taux de diplomation, le besoin de revoir la mission des associations étudiantes, la liberté de choix et le financement des écoles privées et la valeur ajoutée de l'anglais dans le programme éducatif.

Enfin, le RLQ invite les partis de l'opposition à agir comme levier et relais politique dans la défense des préoccupations de ses membres.